

Commune de BÉON

DEPARTEMENT DE L'AIN

RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION



3c - Cahier des Emplacements Réservés

Vu pour être annexé à notre délibération en date du Le Maire, <i>(Nom prénom, Qualité)</i>	Révision prescrite le :	10/07/2015
	Révision arrêtée le :	26/10/2016
Pour copie conforme, Le Maire	Révision approuvée le :	

Article L.151-41 du Code de l'Urbanisme :

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;

2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;

3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques ;

4° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit ;

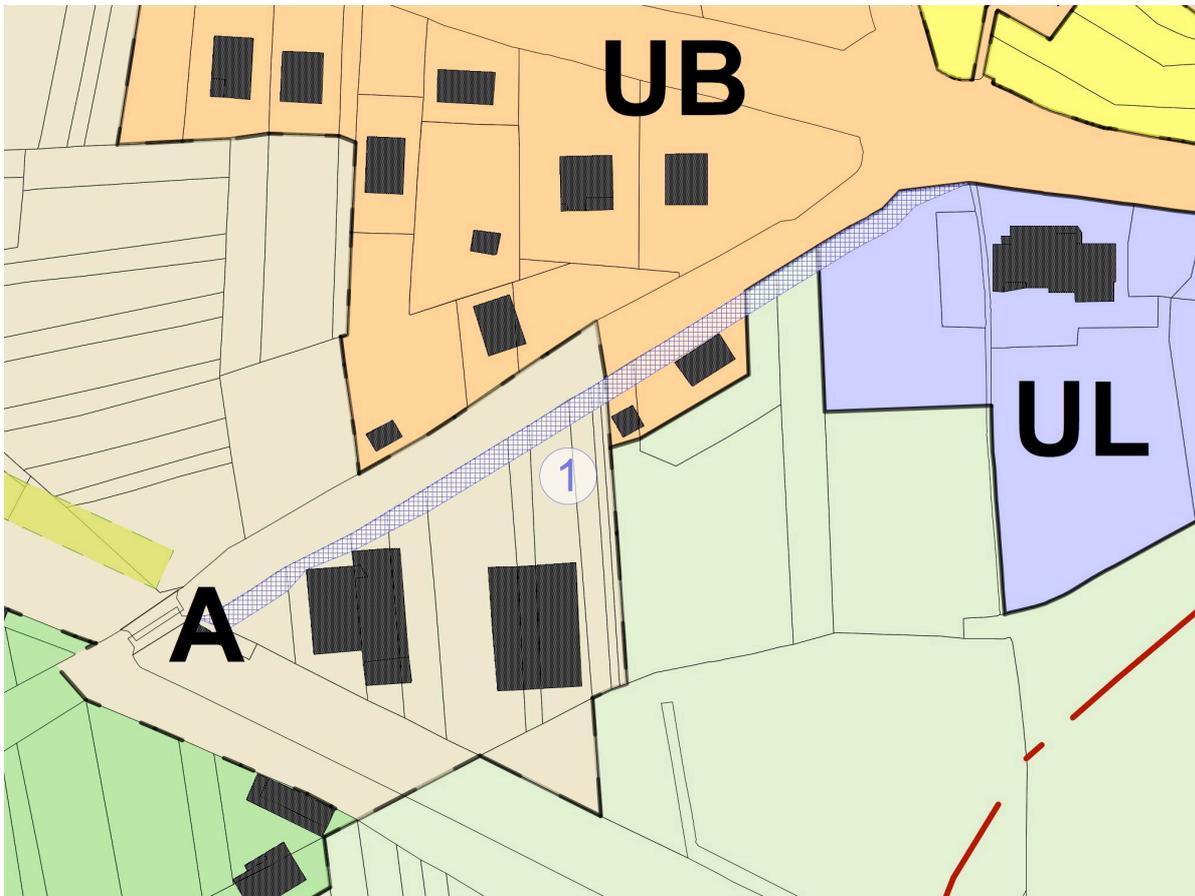
5° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des servitudes interdisant, sous réserve d'une justification particulière, pour une durée au plus de cinq ans dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement. Ces servitudes ne peuvent avoir pour effet d'interdire les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes. »

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°ER	Objet	Surface	Parcelles	Bénéficiaire
1	Cheminement piéton	953 m ²	En partie : C 1954, 1951, 1251, 129 à 140	Commune
2	Création de places de stationnement et aménagement de voirie	814 m ²	B 874	
3	Création de places de stationnement et aménagement de voirie	805 m ²	B 1157 à 1160	
4	Extension du cimetière et aménagement de son accès	890 m ²	514 à 518	

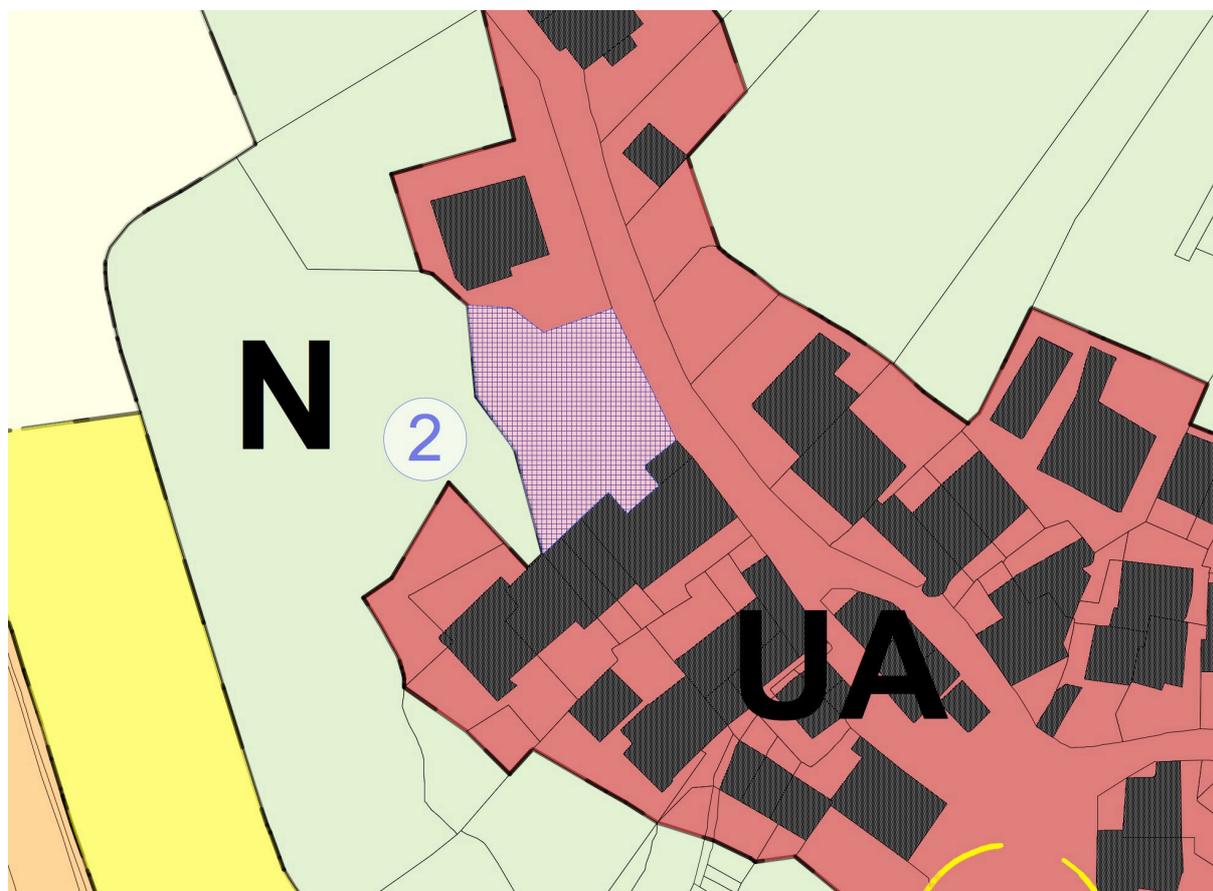
Emplacement réservé n°1

Destinataire : Commune	
Objet : Cheminement piéton	
N° parcelles concernées : En partie : C 1954, 1951, 1251, 129 à 140	Surface : 953 m ²



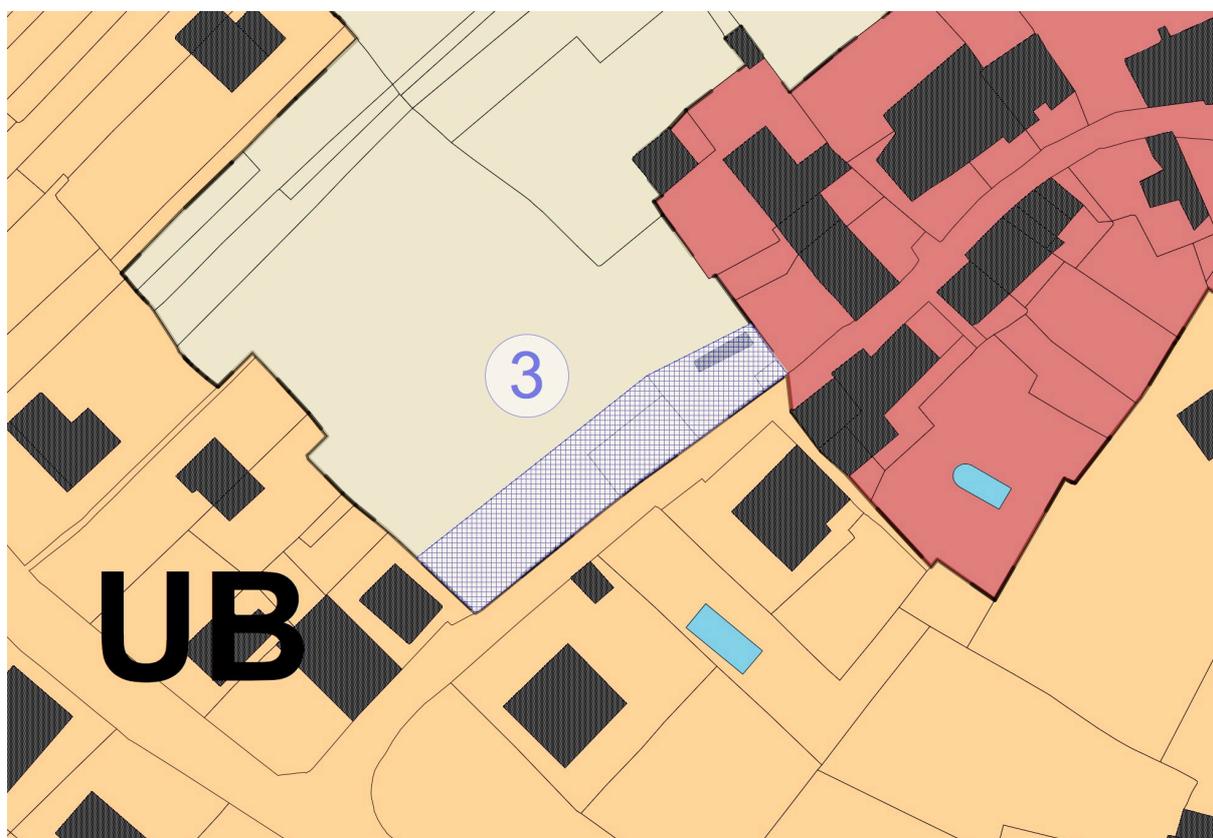
Emplacement réservé n° 2

Destinataire : Commune	
Objet : Création de places de stationnement et aménagement de voirie	
N° parcelles concernées : B 874	Surface : 814 m ²



Emplacement réservé n° 3

Destinataire : Commune	
Objet : Création de places de stationnement et aménagement de voirie	
N° parcelles concernées : B 1157 à 1160	Surface : 805 m ²



Emplacement réservé n° 4

Destinataire : Commune	
Objet : Extension du cimetière et aménagement de son accès	
N° parcelles concernées : 514 à 518	Surface : 1386 m ²

